

# Les clés de votre transition écologique

## Guide pratique pour les Instituts de Beauté & SPA



# Edito

Martine Berenguel  
Présidente  
de la

[Confédération  
Nationale Artisanale  
des Instituts de  
Beauté et Spas  
- CNAIB-SPA](#)



« Dans un monde exigeant qui n'attend plus des organisations qu'elles ne soient que performantes et/ou rentables financièrement, l'entreprise doit se réinventer en s'adaptant et en s'engageant pour répondre aux nouvelles attentes sociales, environnementales et éthiques.

Entre les économies d'énergies, les nouvelles réglementations, les attentes des salariés qui veulent donner du sens à leur travail et celles des consommateurs de plus en plus informés et soucieux de la qualité des produits et services, face aux exigences du marché et à l'urgence climatique, la **TRANSITION ÉCOLOGIQUE** est en train de s'imposer comme une évidence dont il nous faut nous saisir comme une opportunité pour nos instituts.

Voici un guide sectoriel qui vous permettra d'appréhender ce qu'est la transition écologique, comment la mettre en œuvre et valoriser vos actions quotidiennes en institut, votre savoir-faire et vos spécificités, et développer de nouvelles actions en faveur du développement durable dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. »

# Sommaire de ce guide

**Transition écologique, de quoi parle-t-on ?**

**Gestion de l'énergie**

**Traitement et valorisation des déchets**

**Gestion de l'eau**

**Transport et mobilité**

**Sourcing et approvisionnement**

**S'engager dans une démarche RSE**

**Focus - Crédit d'impôt rénovation énergétique**

**Focus - Prime à la conversion d'un véhicule utilitaire**

**Des dispositifs pour vous aider**

# Transition écologique, de quoi parle-t-on ?

La transition écologique est un enjeu majeur pour les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité. Elle consiste notamment à :

- ▶ Intégrer le développement durable à sa stratégie d'entreprise
- ▶ Éco-concevoir un produit ou un service
- ▶ Mettre en place une démarche bas carbone
- ▶ Repenser l'organisation et les conditions de travail pour réussir son projet de transition

Circuit court pour les matières premières, lutte contre le gaspillage, tri des déchets, optimisation des consommations d'énergie, d'eau ... Chacun peut s'engager à son rythme dans la transition écologique et se servir de ce levier économique pour innover, se différencier, réduire ses coûts et développer son activité.

**« Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la transition énergétique de la France est plus que jamais une priorité. Notre pays doit sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité carbone. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements. »** | [Présentation du plan sobriété énergétique : une mobilisation générale - 06/10/2022](#)



« Le Développement Durable est la réponse à nos besoins actuels sans compromettre les besoins des générations futures. »

Selon l'ADEME, les locaux commerciaux accueillant du public doivent faire face à une facture énergétique conséquente du fait de leur activité :

- ❖ l'éclairage, qui représente en moyenne 25 % de la facture énergétique d'un commerce ;
- ❖ la climatisation et la ventilation, qui représentent 20 % de la facture énergétique d'un commerce de proximité ;
- ❖ le chauffage, qui représente en moyenne 22 % de la facture énergétique d'une boutique ;
- ❖ l'Eau chaude sanitaire (ECS), qui représente en moyenne 6 % de la facture énergétique d'un commerce ;
- ❖ la préservation par le froid, qui représente en moyenne 4 % de la facture énergétique d'un magasin.

Source : [ADEME - Faire le point sur mes pratiques](#)

## GESTION DE L'ÉNERGIE



- ❑ Optimiser les plannings et la gestion des espaces de soins
- ❑ Utiliser des solutions de régulation comme un thermostat d'ambiance pour maintenir une température constante (Ex. 19° dans l'espace de vente) ; et en dehors des heures d'ouverture, maintenir une température de 3°C inférieure
- ❑ Installer des variateurs de lumière et/ou des détecteurs de présence et/ou une minuterie pour limiter l'éclairage inutile. Dépoussiérer les ampoules au moins une fois par an
- ❑ Utiliser des appareillages à faible intensité et à faible consommation énergétique (A, A++ A+++ ) et veiller au bon entretien de l'ensemble des appareils, installations de chauffage et de climatisation
- ❑ S'assurer lors de la fermeture de l'établissement que l'ensemble des appareils électriques sont éteints et non en veille (coupure centralisée, multiprises...), y compris les éclairages
- ❑ Sensibiliser les collaborateurs sur leurs pratiques

**Focus crédit d'impôt pour la rénovation énergétique**

Les déchets peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement, s'ils ne sont pas correctement gérés. Et la raréfaction annoncée de certaines ressources non renouvelables rend indispensable de :

- ♦ consommer ces ressources de façon efficace, d'où l'urgence de la prévention des déchets ;
- ♦ tirer parti des déchets, grâce à la réutilisation, au recyclage, puis à la valorisation énergétique.

Les déchets, en raison de leur variabilité, de leur quantité et des normes plus protectrices pour la santé et l'environnement, représentent une charge économique pour leurs producteurs, responsables de leur élimination.

Des solutions de prévention des déchets et de recyclage peuvent permettre de maîtriser ces coûts.

Au-delà des objectifs législatifs, la prévention et la gestion des déchets sont très encadrées par la réglementation, qui définit responsabilités et objectifs. La politique française des déchets est fortement liée à celle de l'Union européenne.

Source : [ADEME - Prévention et gestion des déchets](#)

## TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS



- ❑ Trier et recycler les emballages vides et choisir une filière spécialisée (prestataire ou déchèterie) pour les détergents et aérosols, piles, ampoules, appareils défectueux, etc.
- ❑ Favoriser les fournisseurs qui adoptent une démarche écologique
- ❑ Inciter les fournisseurs à réduire et reprendre leurs emballages, proposer davantage de produits écoresponsables et reprendre les appareils électriques défectueux et les déchets dangereux
- ❑ Remplacer les aérosols par des sprays ou pulvérisateurs mécaniques rechargeables
- ❑ Privilégier des produits de lavage éco-labellisés et ne jamais rejeter de polluants dans les eaux usées (WC lavabos, douches)
- ❑ Eviter la distribution de prospectus publicitaires dans les boîtes aux lettres et favoriser la communication dématérialisée (Internet, bouche-à-oreille,...)
- ❑ Utiliser de façon raisonnée et à bon escient les échantillons

La consommation d'eau chaude sanitaire (ECS) s'élève en moyenne à 6 % de la facture énergétique d'un commerce. Mais certaines activités ont des besoins plus importants notamment les instituts de beauté et SPA.

Pour maîtriser sa dépense énergétique, il est possible de mettre en place des bonnes pratiques de gestion de l'eau, ainsi que des équipements hydro-économiques peu onéreux et sources d'économies d'énergie intéressantes. C'est le cas, par exemple, de l'installation d'un mousseur, qui permet de générer des économies de 30 à 60 %, pour un coût d'environ 15 € par robinet.

L'entretien d'une chaudière peut ainsi engendrer entre 8 et 12 % d'économies. Cette action a en plus un double effet positif : réduction de la consommation et renforcement de la sécurité.

Source : [ADEME – Pourquoi maîtriser la consommation d'eau chaude sanitaire](#)

## GESTION DE L'EAU



- ❑ Sensibiliser, inciter et favoriser la limitation de consommation d'eau [douche, hydrojets ...]
- ❑ Equiper l'institut d'équipements hydro-économiques tels que chasses d'eau double débit, mousseurs, robinets temporisés, thermostatiques ou mitigeurs, « stop douche », ...
- ❑ Optimiser les lavages en machine en la faisant tourner quand elle est pleine, en privilégiant les modèles économiques
- ❑ Vérifier régulièrement l'état des robinets, tuyauteries et joints (élimination des dépôts de calcaire, remplacement des joints usés, ...)
- ❑ Suivre les consommations d'eau régulièrement pour détecter d'éventuelles fuites
- ❑ En fonction du bâtiment et de la place disponible, installer une cuve d'eau de pluie pour stocker les fleurs, nettoyer le sol, arroser les plantes,...
- ❑ Sensibiliser les salariés et clients sur les quantités évitées, valorisées,...

Le secteur des transports est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. C'est pourquoi, il est indispensable d'engager de profondes transformations dans le transport des voyageurs comme dans celui des marchandises.

C'est l'objectif du Plan De Mobilité Employeur (PDME) qui vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et réduire la congestion des infrastructures et des moyens de transports.

Selon la configuration de l'établissement, sa localisation, et les motivations à l'origine de la démarche, le Plan de Mobilité Employeur peut concerner plusieurs sites ou bien un seul, et une mutualisation avec des établissements voisins peut même être envisagée (on parlera alors de plan de mobilité commun).

Source : [ADEME – Plan mobilité employeur](#)

## TRANSPORT ET MOBILITÉ



- ❑ Analyser la mobilité des salariés, pratiques de déplacements, problématiques d'accessibilité, leurs attentes et les coûts liés à la mobilité
- ❑ Répertorier les solutions disponibles
- ❑ Faciliter les trajets des salariés en aménageant leurs horaires et les planning des équipes
- ❑ Faciliter l'usage du vélo, de l'autopartage ou du covoiturage
- ❑ Coopérer avec les acteurs locaux et établissements voisins en mutualisant les ressources en terme de transport (Ex. mise en place de navettes mutualisées, amélioration de desserte de la zone, création de places de stationnement pour vélos, autopartage et covoiturage, etc.)
- ❑ Informer et sensibiliser les salariés de la démarche
- ❑ Encourager l'utilisation des transports en commun avec une prise en charge partielle de l'abonnement annuel par l'entreprise

**Focus - Prime à la conversion d'un véhicule utilitaire**



## SOURCING ET APPROVISIONNEMENT



Le poids des achats représente en moyenne 50 % du chiffre d'affaires d'une entreprise. Ils constituent un axe important d'amélioration de la performance économique de l'entreprise.

La fonction Achats est au cœur du fonctionnement de l'entreprise. Elle est en contact avec les autres fonctions et l'environnement de l'entreprise, notamment avec ses fournisseurs. C'est également un très bon vecteur de sensibilisation et de changement des pratiques, tant en interne qu'en externe, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Déployer des achats responsables consiste à revisiter ses besoins, intégrer des critères environnementaux et sociaux et une logique de cycle de vie et de coût global dans son processus achats.

Source : [ADEME - Achats responsables](#)

- ❑ Regrouper ses commandes de produits (avec des collègues, association de commerçants, syndicat ...)
- ❑ Identifier le niveau d'engagement des fournisseurs en matière de développement durable (fabrication, production, transport...) et revoir ses achats en conséquence
- ❑ Favoriser l'économie circulaire en fixant la part des produits issus du réemploi et du recyclage
- ❑ Inciter les fournisseurs à développer des produits plus éthiques en négociant avec eux la mise en avant de leurs produits en magasin
- ❑ Favoriser les labels de beauté et cosmétique engagée et/ou écolabellisés
- ❑ Diversifier les sources d'achat, en privilégiant la proximité, afin d'éviter les situations de dépendances avec ses fournisseurs

La Responsabilité sociétale des entreprises est une méthode pour développer la performance globale de votre entreprise. Elle met l'accent sur les points de vue des parties prenantes, société et environnement.

Via la RSE, l'objectif de l'entreprise est de contribuer au développement durable dans sa sphère d'influence, l'objectif du développement durable étant de satisfaire nos besoins en préservant la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Le développement durable couvre trois dimensions interdépendantes : économique, sociale et environnementale.

Les sept questions centrales de la RSE sont liées : aux droits de l'homme ; aux relations et conditions de travail ; à l'environnement et à la biodiversité ; à la loyauté des pratiques ; aux consommateurs ; aux communautés et au développement local.

Source : [ADEME – Responsabilité Sociétale des Entreprises](#)

## S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RSE



- ❑ Réaliser son autodiagnostic en répondant aux questions suivantes : des actions RSE ont-elles été entreprises dans mon institut ? Que faudrait-il améliorer en priorité ? Quels sont les freins potentiels ?
- ❑ Définir son plan d'actions en définissant ses objectifs sur le plan social, économique et environnemental.
- ❑ Engager les parties prenantes en impliquant ses équipes dans l'élaboration de son plan d'actions et les sensibiliser à l'impact de ces mesures.
- ❑ Communiquer sur son engagement auprès de ses collaborateurs, clients, fournisseurs, prestataires, partenaires, investisseurs... sur ses pratiques responsables et sur ses valeurs.
- ❑ Valoriser son action dans le cadre d'une labellisation.



ecovadis



## S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE RSE LES LABELS GÉNÉRALISTES

Ils s'adressent à tout type d'entreprise, sans distinction de secteur.

Leur référentiel est basé sur l'ISO 26000 et bien que des déclinaisons de référentiels existent parfois selon le secteur, le label obtenu est le même pour toutes les entreprises.

Exemples de labels généralistes :

- ▶ [Label Engagé RSE \(Afnor Certification\)](#)
- ▶ [Label Lucie 26000 \(Agence Lucie\)](#)
- ▶ [Label PME+ \(Fédération des entreprises et entrepreneurs de France\)](#)...

---

## LABEL SECTORIEL



Présenté sous la forme d'un label RSE « **Institut responsable pour une beauté durable** », ce parcours spécifique à la branche des instituts de beauté et SPA a été élaboré par la Fédération CNAIB-SPA et un cabinet spécialisé pour valoriser l'engagement et le savoir-faire des professionnels de la beauté.

La grille d'évaluation de ce label rassemble et harmonise au niveau national les critères RSE spécifiques aux instituts de beauté.

Atout commercial non négligeable et gage d'un engagement réel, ce label s'obtient aux termes d'un parcours de deux jours.

**Institut responsable pour une Beauté Durable**

## DES DISPOSITIFS POUR VOUS AIDER



Il existe de nombreuses plateformes qui recensent les aides et accompagnements destinés aux entreprises qui s'engagent dans la transition écologique :

❖ La plateforme publique [Mission transition écologique](#) qui regroupe les dispositifs de financement et d'accompagnement

❖ Le service [Place des entreprises](#) qui rassemble partenaires publics et parapublics chargés d'accompagner les TPE et PME

❖ La plateforme "[Les entreprises s'engagent en faveur de la sobriété énergétique](#)" qui recense les engagements pris par différents secteurs d'activités pour réduire leur consommation



Un conseiller de votre [Chambre des métiers et de l'artisanat \(CMA\)](#) ou de votre [Chambre de commerce et d'industrie \(CCI\)](#) peut vous conseiller et vous accompagner en matière de transition écologique.

N'hésitez pas également à vous rapprocher de votre syndicat professionnel pour être conseillé(e) et accompagné(e) dans votre démarche.



Le programme Baisse les watts accompagne les TPE/PME dans la maîtrise de leur consommation d'énergie. Il s'appuie sur un dispositif simple et rapide de visualisation de sa consommation, de conseils personnalisés et/ou de formation.

L'inscription se fait sur la plateforme via l'ouverture d'un compte et la création d'un Carnet de bord Energie.

[Plus d'informations](#)

## LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOCAUX À USAGE TERTIAIRE DES TPE ET DES PME

Ce crédit d'impôt est destiné aux **TPE et aux PME, exerçant une activité artisanale**, industrielle, commerciale, libérale ou agricole, soumises à l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés (IS), **propriétaires** ou **locataires** de leurs locaux, qui engagent des **travaux d'amélioration d'efficacité énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire** (bureaux, commerces, entrepôts...).

A condition que la construction du bâtiment soit achevée depuis plus de 2 ans à la date d'exécution des travaux, le crédit d'impôt s'applique aux dépenses engagées entre le 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2024 suivants :

1. **isolation** : combles ou de toitures, murs, toitures, terrasses ;
2. **chauffe-eau** solaire collectif ;
3. **pompe à chaleur** ; chaudière biomasse collective ;
4. **ventilation** mécanique ;
5. raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur ou à un réseau de froid ;
6. acquisition et pose d'une **chaudière biomasse** ;
7. systèmes de **régulation/programmation du chauffage et de la ventilation** ;
8. en **Outre-mer uniquement** : réduction des apports solaires par la toiture ; protections des baies contre le rayonnement solaire ; climatiseur performant.

Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel certifié reconnu garant de l'environnement (RGE). Il est possible de cumuler le crédit d'impôt et les autres aides existantes (certificats d'économies d'énergie notamment).

Il consiste en une prise en charge de 30 % des dépenses éligibles, dans la limite de 25 000 euros par entreprise.

[Plus d'informations](#)

## PRIME À LA CONVERSION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER PROPRE

Les professionnels peuvent obtenir une prime à la conversion pour les aider à **acquérir un véhicule peu polluant, neuf ou d'occasion**, en échange de la mise au rebut d'une voiture ou d'une camionnette Crit'Air 3 ou plus ancienne (diesel immatriculée pour la première fois avant 2011 ou essence immatriculée pour la première fois avant 2006).

**L'aide va jusqu'à 3 000 €** pour l'achat d'un véhicule Crit'Air 1 neuf ou d'occasion dont les émissions de CO2 sont inférieures ou égales à 127 g/km (ou 137 g/km si le véhicule a plus de 6 mois) et **jusqu'à 9 000 €** pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf ou d'occasion.

Cette prime, cumulable avec des aides des collectivités territoriales, est particulièrement utile pour les professionnels exerçant ou se déplaçant en zone à faible émissions mobilité.

Elle est également cumulable avec le bonus écologique : depuis le 1er janvier 2023, ce bonus écologique pour l'acquisition d'un véhicule neuf est réservé aux voitures particulières électriques dont le coût d'acquisition est inférieur à 47 000 € et la masse inférieure à 2,4 tonnes, et aux camionnettes électriques. Le montant d'aide peut s'élever jusqu'à 5 000 € pour l'acquisition d'une voiture et 6 000 € pour une camionnette.

Cette prime s'adresse à tous les professionnels domiciliés en France et peut être compris entre 3 000 et 9 000 euros selon les critères.

[Plus d'informations](#)

Subventions, prêts, aides fiscales...  
Les entreprises s'engageant dans  
une maîtrise de leurs dépenses  
énergétiques et une démarche  
de production moins polluante  
peuvent bénéficier de  
financements publics.

Retrouver toutes les aides sur :

► [\*\*Aides aux entreprises pour  
favoriser leur transition  
écologique\*\*](#)

**bpi**france

La BPI accompagne des  
entreprises dans  
l'appropriation des enjeux et  
opportunités d'une stratégie  
RSE et des actions de  
transition écologique .

► [\*\*Contactez votre chargé  
d'affaires Bpifrance\*\*](#)



L'ADEME, Agence de la transition écologique, intervient en direction des entreprises pour l'amélioration de l'utilisation de l'énergie, la gestion des déchets, l'impact atmosphérique mais aussi la stratégie environnementale des produits notamment au travers des solutions de financement.

► [\*\*Cherchez le dispositif d'aide adapté à votre projet\*\*](#)



Ce document a été élaboré par :

**La Confédération Nationale Artisanale des  
Instituts de Beauté et Spas - CNAIB SPA**  
194 Boulevard Emile Delmas - 17000 La Rochelle  
Tél : 05 46 41 69 79 - E-mail : info@cnaib-spa.fr  
[Site internet](#)

Directrice de la publication :  
Martine Berenguel

Conception graphique - Rédaction :  
[LesAmbassadeursFR](#)  
Publication : 02/2023

# Instituts de Beauté & SPA

## Le développement durable est au cœur de nos pratiques

« J'ai fait fabriquer 150 cotons lavables et des draps d'examen lavables, afin de consommer moins de papier »

« En baissant le thermostat de 4° en dehors des horaires d'ouverture, nous avons réalisé un gain de 300 € sur la facture d'électricité annuelle. »

*« Depuis très longtemps, nous communiquons avec nos clients par voie dématérialisée : SMS enrichis, mailing, newsletter »*

« Nous venons de changer toutes les ampoules classiques par des ampoules LED, qui sont 5 à 10 fois moins énergivores »

J'ai commencé des modifications au sein de mon institut et ai pris un rendez-vous avec le responsable du centre de traitement des déchets pour connaître les différents dispositifs qui existent et avoir des conseils.

J'ai suivi une formation sur le Développement Durable qui m'a fourni des outils pour faire évoluer et développer durablement notre entreprise et valoriser notre image d'esthéticienne auprès du public.